

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Compte-Rendu Sommaire

Convocation en date du 05/03/2021

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 12 mars 2021 à 17 H, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Etaients présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGÈS, M.LE GALL, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, M. MERLÉ, L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOËN
R. BERTHOU (arrivé à partir de la question 8)

Secrétaire : F.AMBERT

Assistaient : Michel LE JUNTER Secrétaire Général, Frédérique HAMEL trésorière municipale

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'assemblée municipale, à la majorité (2 votes contre) adopte le Procès-Verbal du 17/12/2020.

2- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé de modifier le règlement intérieur du conseil municipal pour intégrer l'enregistrement audio des réunions, en vue de l'élaboration du Procès-Verbal des séances.

Article 13 : Communication locale

« Les réunions peuvent faire l'objet d'un compte-rendu dans la presse et être retransmises par tout moyen de communication audiovisuelle.

Un emplacement, dans la salle des délibérations du conseil municipal, est réservé aux représentants de la presse.

Les séances du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio, en vue de l'élaboration du Procès-Verbal de séance.

Pour le reste, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent. »

L'assemblée municipale, à l'unanimité approuve la nouvelle rédaction de l'article 13 du règlement intérieur.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à la majorité (1 abstention) a approuvé le compte administratif 2020 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	1 933 455.63	1 803 108.46
RECETTES	2 569 730.56	1 810 108.73

- **Mouillages groupés :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	93 843.66	15 365.82
RECETTES	31 238.00	31 883.75

- **Locaux professionnels :**

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
DEPENSES	2 958.82	469 743.86
RECETTES	3 000.00	450 000.00

- **Commerce alimentaire de l'Armor :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	6 176.56	179 212.86
RECETTES	6 117.85	189 000.00

- **Résidence de la Plage :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES		118 499.82
RECETTES	24 973.22	

- **Résidence des Phares :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	182 514.87	71 428.56
RECETTES	187 071.00	246 040.20

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à la majorité (1 abstention), adopte le compte de gestion 2020.

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée à la majorité (1 abstention) a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 de 636 284.93 € une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2021.

6- TAUX DES DEUX TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

L'assemblée à l'unanimité décide de reconduire les taux votés en 2020, soit :

NATURE DES TAXES	Taux
Taxe foncière bâtie	36.09 % 16.56 % + 19.53 % (taux départemental)
Taxe foncière non bâtie	63.71 %

7- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – Commune et budgets annexes

L'assemblée municipale à la majorité (1 abstention) a adopté le budget primitif 2021 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

COMMUNE	
- Section de fonctionnement...	2 438 000.00
- Section d'investissement.....	2 255 000.00

MOUILLAGES	
- Section de fonctionnement...	86 600.00
- Section d'investissement...	22 707.90

COMMERCE ALIMENTAIRE DE L'ARMOR	
- Section de fonctionnement...	12 100.00
- Section d'investissement...	19 366.27

RESIDENCE DES PHARES		
- Section de fonctionnement	Dépenses	59 437.50
	Recettes	236 655.70
- Section d'investissement	Dépenses	96 032.27
	Recettes	174 611.64

RESIDENCE DE LA PLAGE	
- Section de fonctionnement...	181 473.04
- Section d'investissement...	159 499.64

LOCAUX PROFESSIONNELS	
- Section de fonctionnement...	56 000.00
- Section d'investissement...	228 700.00

8- BUDGETS « LOCAUX PROFESSIONNELS » ET « COMMERCE ALIMENTAIRE » DE L'ARMOR - AMORTISSEMENTS

Le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- **Budget Locaux professionnels**
 - Travaux de bâtiment : 20 ans
 - Mobilier : 10 ans
- **Budget Commerce alimentaire de l'Armor**
 - Acquisitions immobilières : 20 ans
 - Travaux de bâtiment : 20 ans
 - Mobilier : 7 ans
 - Fonds de concours : 20 ans

L'assemblée Municipale à l'unanimité décide d'adopter les durées d'amortissements telles qu'elles sont proposées.

9- DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DIVERSES CREANCES DOUTEUSES « RECouvreMENT EN CONTENTIEUX »

Conformément à l'instruction comptable et budgétaire M 14, la Commune doit provisionner pour faire face aux créances douteuses, à hauteur de 15 % de leur montant (2 284.38 € X 15 % = 342.66 €).

L'assemblée municipale à l'unanimité valide l'enregistrement d'une provision pour créances douteuses de 342.66€ au budget principal concernant diverses créances dont le recouvrement est en contentieux.

10- SUBVENTIONS 2021

L'assemblée municipale, à la majorité (1 abstention) vote les subventions suivantes pour 2021 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Montant
	DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE	
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 800,00 €
2	Danserien ledenez (39 membres)	300,00 €
		3 100,00 €
	DOMAINE SPORTIF	
3	Association Sportive Pleubian-Pleumeur	3 300,00 €
4	Gym club Pleubian (55 licenciés)	1 000,00 €
5	Société de Chasse de Pleubian	270,00 €
6	Piégeurs des Côtes d'Armor	300,00 €
7	La Roue Libre pleubiannaise (36 licenciés)	300,00 €
8	Goëlo judo PAIMPOL (1 enfant x 15 €)	230,00 €
9	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
10	Randonneurs de la presqu'île (71 adhérents)	300,00 €
11	PAIMPOL Handball (2 enfants)	30,00 €
12	Club de natation PAIMPOL Goelo (2 enfants)	30,00 €
13	PAIMPOL Armor Rugby (1 enfant)	15,00 €
14	Entente cycliste pays de PAIMPOL (2 enfants)	30,00 €
15	Les archers de la presqu'île (11 adhérents)	250,00 €
16	La pointe de la presqu'île (6 adhérents)	60,00 €
17	Cirque en flotte (2 enfants)	30,00 €
		6 295,00 €
	DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL	
18	Club du Talbert (76 adhérents)	1 200,00 €
19	Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Presqu'île	355,00 €
20	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
21	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
22	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
23	Leucémie espoir	50,00 €
24	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €
25	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
26	LES RESTOS DU CŒUR –Comité des Côtes d'Armor	400,00 €
27	Secours populaire TREGUIER	400,00 €
28	AFM	50,00 €
		2 705,00 €
	DOMAINE MARITIME	
29	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
30	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche - Pleubian (200 adhérents)	155,00 €
31	SNSM Station Loguivy (2691 habitants)	205,00 €
		990,00 €
	DOMAINE MILITAIRE	
32	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (48 adhérents)	155,00 €
33	Amicale des Médailleurs Militaires de la presqu'île (31 adhérents)	155,00 €
34	Officiers marinières du canton de LEZARDRIEUX (72 adhérents)	155,00 €
35	ANACR comité de TREGUIER (39 adhérents)	155,00 €
36	FNACA (82 adhérents)	155,00 €
37	Amicale du mémorial américain (17 adhérents)	155,00 €

		930,00 €
	DOMAINE PERI-SCOLAIRE	
38	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 59 élèves)	708,00 €
39	OGEC – projet pédagogique (12 €/enfants – 49 élèves)	588,00 €
40	Amicale laïque (17 € / 56 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	952,00 €
41	OGEC Saint-Georges (17€ élève de Pleubian * 34 élèves) Activités périscolaires	578,00 €
41	Arbre de Noël Ecoles publique, privée en classes maternelles (15 €/enfant 46 élèves)	690,00 €
42	lire et faire lire	250,00 €
43	Ireo LESNEVEN (1 élève)	15,00 €
44	AS Collège St Joseph (9 élèves)	135,00 €
		3 916,00 €
	DIVERS	
45	Association des Maires de France – Section 22	829,53 €
46	Association nationale des Elus du Littoral (0,185 €/hab)	500,00 €
47	CAUE	235,50 €
48	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
49	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	2 153,00 €
50	C.N.A.S.	5 512,00 €
51	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	800,00 €
52	JSP Jeunes sapeurs-pompiers	250,00 €
53	TIWIZI 22 (35 adhérents)	150,00 €
53	la Madeleine	300,00 €
54	SCRABBLE de la presqu'île	100,00 €
55	Association des Ports de Plaisance de Bretagne	213,40 €
		11 063,43 €
TOTAL		28 999,43 €

11- AMENAGEMENT VOIE COMMUNALE DE SAINT-JEAN ET PARKING RUE DE KERMAGEN

Le projet de rénovation de la voie de St-Jean est estimé à 80 000 € HT, et celui de l'aménagement du parking rue de Kermagen à 70 000 € HT.

L'assemblée municipale à l'unanimité décide de :

1. Confier une assistance à maître d'ouvrage au service Études de LTC pour un taux d'honoraire de 2.5 % du coût des travaux soit 3 750 € (sans le suivi des travaux, réaliser par les services techniques municipaux).
2. Confier une mission de levés topographiques sur l'emprise des travaux, à LTC pour un coût de 584 €
3. Autoriser le Maire à faire une consultation d'entreprises sous forme de procédure adaptée pour l'attribution des travaux, et à signer le marché à l'issue de la consultation.

12- EGLISE DE PLEUBIAN : REMPLACEMENT CLOCHE N°3

La cloche n° 3 est immobilisée, suite à l'apparition d'une fissure importante au niveau de l'anse principale, avec risque de rupture.

Deux sociétés ont été contactées pour la fourniture d'une cloche neuve, avec conservation de l'ancienne dans l'Église : MACE et ART CAMP.

La proposition d'ART CAMP inclue une opération supplémentaire, la dépose préalable de l'ancienne cloche avec dépôt dans l'Église afin d'organiser une communication autour de l'évènement et de recevoir des dons.

L'assemblée municipale, à l'unanimité, décide de confier les travaux à la Société ART CAMP.

13- MARCHE REAMENAGEMENT BATIMENT DESTINE A L'ACCUEIL DE PROFESSIONNELS DU TERTIAIRE ET MEDICAUX – AVENANT AUX LOTS : 2 « COUVERTURE », 3 « CHARPENTE », 4 « TRAITEMENT BOIS », 5 « MENUISERIES EXTERIEURES », 7 « MENUISERIES INTERIEURES », 8 « REVETEMENT DE SOLS », 9 « PEINTURE », 10 « ELECTRICITE », 11 « PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VMC »

Le chantier est en cours d'achèvement (reste à réaliser le ravalement des pignons lorsque la météo le permettra). Il convient de régulariser un certain nombre de travaux supplémentaires et de moins-values :

➤ Lot 2 : Couverture :	Moins-value de 1379, 10 € HT
➤ Lot 3 : Charpente :	Moins-value de 1 156,24 € HT
➤ Lot 4 : Traitement du bois :	Moins-value de 860,00 € HT
➤ Lot 5 - Menuiseries extérieures :	Plus-value de 920.50 € HT
➤ Lot 7 – Menuiseries intérieures :	Moins-value de 476.00 € HT
➤ Lot 8 – Revêtements des sols :	Plus-value de 190,80 € HT
➤ Lot 9 – Peinture :	Plus-value de 2 621,75 € HT
➤ Lot 10 – Électricité :	Plus-value de 497,90 € HT
➤ Lot 11 – Plomberie/chauffage/VMC :	Plus-value de 1 868,74 € HT

L'assemblée municipale à l'unanimité décide de conclure ces avenants avec les entreprises concernées.

14- RENOVATION MANOIR DU LAUNAY – 1^{ère} TRANCHE

Le chantier de rénovation, décalé d'un an pour solliciter les subventions, débutera le 6 avril 2021 pour six mois.

Pour mémoire une subvention départementale d'un montant de 49 967 € a été attribuée dans le cadre du plan de relance, et un dossier de subvention D.E.T.R est en cours d'instruction par les services préfectoraux.

Le montant du marché est de 294 950.95 € HT.

15- REMPLACEMENT MINIBUS

Il est nécessaire de prévoir le remplacement du minibus VEHIKEL acquis en 2000.

Le Maire propose de faire l'acquisition d'un véhicule d'une capacité de 25/30 places, mixte scolaire/voyage, moteur diesel, avec place PMR, d'un coût estimatif de l'ordre de 135 000 € HT.

L'assemblée municipale à l'unanimité valide ce choix et autorise le Maire à réaliser une consultation des fournisseurs sur cette base, avec reprise de l'ancien véhicule et à signer le marché sous forme de procédure adaptée à l'issue de la consultation. Une subvention sera sollicitée auprès de LTC.

16- ACQUISITION TERRAINS AU LIEU-DIT BEL AIR (régularisation)

L'assemblée à l'unanimité décide de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section C n°1554 (112 m²) et C n°1557 (371 m²), à l'indivision PARANTHOËN FENVARC'H, celles-ci étant intégrées à la VC 28 depuis très longtemps aux conditions habituelles :

- 1€ symbolique
- Frais (bornage – acte) à la charge de la commune

17- RESIDENCE DE LA PLAGES – VENTE DU LOT 10

L'assemblée à l'unanimité prend acte du changement d'acquéreurs pour le lot 10 de la Résidence de la Plage », cadastré section A n°2442 : la SCI « DE LA PLAGES DE PORS RAND ».

18- GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – TRANSFERT DE COMPETENCES A LANNION-TREGOR-COMMUNAUTE – PROLONGATION DE LA DELEGATION DE GESTION EN 2021

LTC a la compétence GEPU depuis le 01/01/2020. Une convention d'une année avait été signée, prévoyant que les communes continueraient à exercer celle-ci jusqu'au 31/12/2020, les services de LTC n'étant pas organisés pour le faire.

Ce travail n'étant pas acté au 31/12/2020, LTC propose une nouvelle convention sur 2021.

L'assemblée municipale à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec LANNION TREGOR COMMUNAUTE pour l'année 2021, par laquelle la gestion du service est confiée à la commune, sans rémunération.

19- PACTE DE GOUVERNANCE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE – AVIS DE LA COMMUNE

L'assemblée municipale à l'unanimité approuve le projet de pacte de gouvernance

20- PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE

LTC souhaite solliciter la région pour la création d'une nouvelle réserve naturelle, portant sur une dizaine de marais littoraux, cordons de galets et dunaires.

Parmi les sites proposés figure le marais de Brestan partiellement propriété de la Commune. La mise en réseau de ces marais permettrait une mutualisation des coûts d'entretien, une valorisation des sites, une protection et l'obtention de moyens financiers supplémentaires de la Région Bretagne.

L'assemblée, à la majorité (4 abstentions) décide d'intégrer la démarche initiée par LANNION-TREGOR-COMMUNAUTE visant au classement du marais de BRESTAN (partie communale) et du cordon de galets attenant, en réserve naturelle régionale.

21- RYTHMES SCOLAIRES – DEROGATION RENTREE 2021

Depuis la rentrée scolaire 2017 la commune est revenue à la semaine de 4 jours.

La règle étant la semaine de 4 jours et ½, une nouvelle dérogation doit être sollicitée auprès de l'Académie pour les trois années à venir à compter de septembre 2021.

Le Conseil d'École lors de sa réunion du 08/02/2020 a voté à l'unanimité pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Etant donné que le fonctionnement sur 4 jours donne satisfaction à l'ensemble des acteurs de l'école, l'assemblée municipale à l'unanimité sollicite une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours à compter de la rentrée de septembre 2021, pour organiser l'emploi du temps sur 4 jours (mercredi libre).

22- RESERVE NATURELLE REGIONALE DU SILLON

La commune est susceptible de bénéficier de fonds européens (FEADER) et de la REGION pour le fonctionnement de la réserve naturelle du Sillon.

Un dossier sera déposé d'ici la fin du mois pour un montant de :

- Prestations intellectuels et matériels : 21 867 € HT
- Rémunération d'un agent sur 3 ans : 99 589 €

Parmi les actions envisagées il y a la création d'un poste d'agent contractuel pour mener à bien un projet de redynamisation de la Maison du Littoral, associée aux travaux prévus par le Conservatoire du Littoral, et de sensibilisation du public.

Il s'agirait d'un contrat d'une année renouvelable dans la limite de 3 ans.

La création du poste est à prévoir à partir du 1^{er} Mai 2021 sur la base d'une rémunération égale à 120 % du SMIC pour 35 heures.

La subvention FEADER est de 53 %, complétée par la région à hauteur de 20%.

L'assemblée municipale à l'unanimité, décide de solliciter une subvention européenne (FEADER) et régionale, pour la réserve naturelle régionale du Sillon.

L'ensemble des dépenses sera réalisé après les accords de subventions.

23- LOCATION ESPACE AU CENTRE MEDICO SOCIAL

Le cabinet d'infirmières libérales MEKKI/COJEAN-RUFIE a sollicité la commune pour mettre à disposition un local professionnel.

Il leur a été proposé deux bureaux, et de partager la salle d'attente et les sanitaires du Centre Médico-Social, le bâtiment étant sous utilisé.

Suite à l'accord des intéressées une convention sera conclue prévoyant un loyer mensuel de 480 € + 70 € de charges, à compter du 01/04/2021.

L'assemblée municipale à l'unanimité valide

24- COMMISSION MUNICIPALE

L'assemblée à l'unanimité désigne Mme Lucienne PARANTHOËN dans la commission 5 « Affaires sociales – Personnes âgées – Parc logements locatifs communaux – Résidence du Launay – Solidarité – Emploi »,

25- ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES N°01/2021

L'enquête n°01/2021 s'est déroulée du 2 au 17 février 2021 et porte sur les demandes suivantes :

- **BOSSUET Benoît** :
 - création d'un parc de 23.83 ares
 - déplacement d'un parc de 46.39 ares
 - agrandissement d'un dépôt de 6 ares
 - création d'un dépôt de 10.81 ares
- **COQUILLAGES DU SILLON** :
 - régularisation cadastrale d'un parc de 291.30 ares
 - création d'un dépôt de 14.37 ares
- **GICQUEL Joël** :
 - agrandissement d'un parc de 11.02 ares
 - création d'un parc de 31.78 ares
- **LUCAS Olivier** :
 - création d'un dépôt de 25.17 ares
- **RENARD Nicolas** :
 - agrandissement d'un parc de 4.74 ares
 - création d'un dépôt de 7.11 ares
 - création d'un dépôt de 14.72 ares
- **SEMAPI** :
 - création d'un parc de 40.08 ares
 - création d'un parc de 180.00 ares

L'assemblée émet un avis favorable, les 6 demandes respectant le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor Goëlo.

26- REGIME INDEMNITAIRE

L'assemblée à l'unanimité décide de régulariser la création de l'Indemnité Spécifique de Service et la Prime de Service et de Rendement, en la rendant applicable au cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial au 01/04/2011.

27- DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes d'avoir une première approche du monde du travail.

Le jeune effectue un petit chantier de proximité (1/2 journée) lors des congés scolaires et reçoit en contrepartie une indemnité de 15€.

Sont concernés les jeunes de 14 ans et plus et les jeunes adultes en difficulté (jusqu'à 26 ans).

L'opération est limitée à 20 demi-journées par jeune et par an pendant les vacances scolaires d'été et à 10 demi-journées pour les autres périodes de vacances scolaires.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en place.

28- DISPOSITIF « POUR BIEN VIEILLIR EN BRETAGNE »

Le Maire informe l'assemblée du dispositif « POUR BIEN VIEILLIR EN BRETAGNE ».

La CARSAT, l'IRCANTEC, la CNRACL et la MSA proposent à la commune des actions pour les retraités relevant de ces régimes, sous forme d'ateliers de plusieurs séances, sur une période de deux années.

Ces actions sont gratuites pour les retraités.

Les ateliers suivants seraient retenus :

- Bien vivre sa retraite
- L'équilibre

Les séances pourraient débiter à l'automne si le présentiel est possible.